

Résolution 581

en faveur du maintien des bureaux de poste du canton de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- l’annonce d’une possible fermeture de 10 bureaux de Poste à Genève ;
- le respect du mandat de La Poste comme service public ;
- l’impératif besoin de La Poste d’offrir un service complet et de proximité ;
- le démantèlement d’emplois stables et de qualités en cas de fermeture des 10 bureaux postaux ;
- le manque de concertation de la Poste avec les utilisateurs et les autorités communales et cantonales ;

invite Monsieur le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger

- à préserver les bureaux de poste genevois ;
- à réagir dans les meilleurs délais auprès de la direction de La Poste afin que celle-ci renonce à toute modification de ses services tant que des solutions satisfaisantes ne seront pas trouvées avec les autorités communales et cantonales.